

Politique de protection des données et information sur l'utilisation de vos données personnelles

Suite à l'entrée en vigueur de la législation européenne RGPD, notre association vous informe de manière transparente sur l'utilisation qui est faite de vos données personnelles.

Candidature à un emploi

Votre CV, lettre de motivation éventuelle ainsi tous les autres documents ou données fournis pour votre dossier de candidature à un emploi sont collectés par AAFP Provence (qui est le responsable du traitement) en vue d'évaluation de l'adéquation d'un profil professionnel, d'organisation d'entretien, par rapport à un poste à pourvoir et l'alimentation d'une CVthèque. Seuls la Direction et le personnel en charge du recrutement sont habilités à avoir accès aux données communiquées. La durée maximale de conservation des données est fixée à 2 ans à compter de la réception d'une candidature. La base juridique de l'utilisation et du traitement de vos données à caractère personnel est basée sur votre consentement ou votre intérêt légitime en tant que demandeur d'emploi ou notre intérêt légitime en tant que recruteur. Nous signalons que, dans de rare cas, nous transférons des CV à des partenaires institutionnels ou exerçant des activités similaires.

Données-prospects et bénéficiaires potentiels

Dans le cadre de l'étude de la situation des bénéficiaires potentiels, des renseignements et des dossiers-prospects sont enregistrées par AAFP PROVENCE qui est le responsable du traitement. La finalité de cette collecte et stockage d'information personnelle (états civils, données de santé, situation sociale et familiale) est multiple :

Finalité / Documents	Destinataire habilité	Durée de conservation max.
Identités et coordonnées des prospects	Personnel administratif concerné	3 ans après inactivité
Demande de devis ou de renseignement	Personnel administratif concerné	3 ans après inactivité
Copie CAF-PRO	Personnel administratif concerné	3 ans après inactivité ou clôture du dossier du bénéficiaire potentiel
Devis gratuit	Personnel administratif concerné	3 ans après inactivité

Nous vous informons que les données personnelles de nos prospects sont susceptibles d'être transférer à des tiers financeurs concernés et habilités. La base juridique de l'utilisation et du traitement des données à caractère personnel par AAFP PROVENCE peut reposer sur votre consentement ou notre intérêt légitime en tant qu'association d'aide à domicile ou à défaut l'intérêt légitime des personnes concernées par une aide en provenance d'un tier financeur.

Dossiers des clients

Des dossiers-clients sont enregistrés par AAFP PROVENCE qui est le responsable du traitement. La finalité de cette collecte et stockage d'information personnelle (états civils, données de santé, situation sociale et familiale, identités, coordonnées de contact, adresse, plan d'aide dont la personne bénéficie) est multiple :

Finalités / Documents	Destinataire habilité	Durée de conservation max.
Identités et coordonnées des clients et aidants	Personnel administratif concerné	5 ans après inactivité
Historique des prises en charge	Personnel administratif concerné	5 ans après inactivité

Demande de devis ou de renseignement	Personnel administratif concerné	5 ans après inactivité
Copie CAF-PRO (pour les contrôles par un financeur)	Personnel administratif concerné, tiers financeurs en cas de contrôle	5 ans après inactivité
Devis gratuit	Personnel administratif concerné	5 ans après inactivité
Evaluation des besoins	Personnel administratif concerné, tiers financeurs en cas de contrôle	5 ans après inactivité
Factures et données de facturation	Personnel administratif concerné	10 ans
Etat récapitulatif des familles aidées (pour contrôle de la facturation)	Personnel administratif concerné tiers financeurs en cas de contrôle	10 ans
Bilan d'intervention	Personnel administratif concerné tiers financeurs en cas de contrôle	5 ans après inactivité
Document individuel de prise en charge ou demande d'intervention par le CD	Personnel administratif concerné	5 ans après inactivité
Contrat de prestation	Personnel administratif concerné	5 ans après inactivité
Coupon signé de rétractation du contrat	Personnel administratif concerné	5 ans après inactivité
Consentement à la collecte et au traitement des données sensibles	Personnel administratif concerné	5 ans après inactivité
Formulaire de désignation de la personne de confiance	Personnel administratif concerné	5 ans après inactivité
Formulaire de révocation de la personne de confiance	Personnel administratif concerné	5 ans après inactivité
Codes d'accès éventuels des résidences	Personnel intervenant, personnel administratif concerné	3 mois après inactivité ou retrait du consentement
Fiche de mission des intervenants	Personnel intervenant concerné	5 ans après inactivité
Documents de contrôle de l'identité et de la situation familiale et des revenus (pour contrôle par les tiers financeurs)	Personnel administratif concerné, tiers financeurs en cas de contrôle	5 ans après inactivité

La base juridique de l'utilisation et du traitement des données à caractère personnel par AAFP PROVENCE peut reposer sur :

- l'exécution du contrat de prestation ;
- ou à défaut l'exécution d'une demande d'intervention en provenance d'un acteur institutionnel ;
- ou à défaut l'obligation légale liée à une des législations applicables dans la branche de l'aide à domicile ;
- ou à défaut l'obligation liée aux conditions d'intervention d'un tier financeur ;
- ou à défaut notre intérêt légitime d'amélioration de la prestation ;
- ou à défaut le consentement de la personne concernée.

Données des administrateurs

Dans le cadre de la gestion de la vie de l'association, des documents qui contiennent des personnes vous concernant sont conservés par AAFP PROVENCE qui est le responsable de traitement. Seuls la Direction et le personnel administratif habilité sont autorisés à avoir accès aux données communiquées. Les délais légaux de conservation s'appliquent. Ces pages web indiquent la majorité des délais de conservation de données que nous appliquons :

- [https:// www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32081](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32081)
- <https://www.associations.gouv.fr/quels-sont-les-delaix-de-conservation-des-documents-d-une-association.html>

La base juridique du traitement de vos données personnelles est notre obligation légale de suivi et traçabilité liés aux différentes législations en vigueur dans le secteur d'activité de l'association.

Données-fournisseurs et répertoire des contacts-partenaires

Un système de listing de partenaire (potentiel ou actif) a été mis en place par AAFP PROVENCE qui est le responsable de traitement. La finalité de cet enregistrement qui contient des données personnelles (nom, prénom, fonction, téléphone, email...) est la gestion de la relation-partenaire. Seul la Direction et le personnel d'AAFP PROVENCE concerné sont habilités à avoir accès aux données communiquées ou enregistrées. Nous informons nos partenaires que nous sommes susceptibles d'enrichir nos données avec des informations publiques. La durée de conservation des données personnelles est fixée à 5 ans après inactivité. La base juridique de l'utilisation et du traitement des données à caractère personnel repose sur le consentement des interlocuteurs concernés ou notre intérêt légitime en tant qu'association d'aide à domicile ou l'exécution d'un contrat d'achat ou de partenariat. Nous vous informons que nos partenaires B2B et B2A sont susceptibles de recevoir nos lettres d'informations par email. Vous pouvez signaler par email à dpo@aafp-provence.fr que vous ne souhaitez plus recevoir ou recevoir à nouveau notre lettre d'information.

Newsletter, données d'invitation et d'émargement à des événements

Un système de lettre d'information, d'invitation et d'émargement de présence à des événements peut être mis en place par AAFP PROVENCE qui est le responsable de traitement. La finalité de cet enregistrement qui contient des données personnelles (nom, prénom, fonction, téléphone, email, information familiale dans le cas d'évènement au profit des familles...) est la gestion organisationnelle et promotionnelle des événements. Seul la Direction et le personnel d'AAFP PROVENCE concerné sont habilités à avoir accès aux données communiquées ou enregistrées. Nous informons que nous sommes susceptibles d'enrichir nos données avec des informations publiques. La durée de conservation des données personnelles est fixée à 3 ans après inactivité. La base juridique de l'utilisation et du traitement des données à caractère personnel repose le consentement des interlocuteurs concernés ou notre intérêt légitime en tant qu'association d'aide à domicile.

Vos droits

En application des lois européennes et de la loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité éventuelle et de suppression éventuelle de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse dpo@aafp-provence.fr, ou courrier postal adressé à Service DPO, AAFP PROVENCE, 57 avenue de Saint Just, 13013 Marseille. Vous disposez par ailleurs, des droits de retirer à tout moment vos consentements et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr.